



Déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H –

**Procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées
17 septembre 2026**

PARTICIPANTS

Etaient présents :

Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire de la commune de Gouaix

Monsieur Jérôme GRIFFE, Conseiller municipal délégué – Commune de Gouaix

Monsieur Pierre TUTIN, Chargé de mission développement des territoires – Conseil départemental 77

Madame Déborah NEVEUX, DDT 77

Monsieur David LIZION, AMO du Cabinet CODRA

Madame Virginie CLAUDÉ-MORIZE, DGS CC Bassée-Montois

Madame Julie LEMAITRE, Responsable service Urbanisme, habitat, affaires éco CC Bassée-Montois

Monsieur Eloi LECLERCQ, Directeur matériaux-SYNEOS

Monsieur Franck LEGOUT, Directeur général délégué-SA Carrières NIVET

Monsieur Loic ROUSSEAU, Directeur foncier-SA Carrières NIVET

Excusés :

Monsieur Roger DENORMANDIE, Président CC Bassée-Montois

Chambre d'agriculture IDF

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h30 en présence des personnes listées ci-dessus qui ont été appelées à se présenter. Il est rappelé que les dossiers ont été notifiés aux personnes publiques associées (PPA) en juillet 2026.

Deux personnes publiques absentes ont indiqué qu'elles émettraient un avis écrit :

- Centre National de la Propriété Forestière
- Chambre d'Agriculture IDF

Ceux-ci sont joints au présent procès-verbal.

L'ordre du jour est rappelé, il comprend :

- 1/ Présentation du dossier
- 2/ Recueil des observations des personnes publiques

1/ Présentation du dossier

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H est présenté par M. LIZION via un diaporama projeté en séance. L'acronyme utilisé pour désigner le dossier est DPMEC PLUi-H. Le dossier présenté ce jour a évolué depuis la notification aux PPA afin de prendre en compte des exigences de la MRAe Ile-de-France parvenues au cœur de l'été. Ces évolutions sont précisées en cours de présentation.

Il est rappelé au préalable qu'une présentation a été effectuée le 17/09/2026 à 10h00, ce jour même, en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers de Seine-et-Marne (CDPENAF77) dont l'avis sera émis à l'issue d'un délai d'une semaine environ.

Il est également rappelé que le dossier dit de DPMEC a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas de type « Adhoc ». L'avis conforme de la MRAe Ile-de-France est attendu au plus tard le 05/10/2026.

Le diaporama est présenté conformément au document joint en annexe du présent procès-verbal.

2/ Recueil des observations des personnes publiques

DDT77

La représentante de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT77), Madame Déborah NEVEUX, indique qu'il est nécessaire d'attendre le retour de l'avis de la MRAe avant de poursuivre la procédure. En cas d'avis non-conforme, l'ensemble de la procédure devra être repris avec la mise en œuvre d'une concertation publique notamment.

La représentante de la Communauté de communes Bassée-Montois mentionne que les échanges et demandes de modification du dossier de DPMEC par la MRAe au cœur de l'été ont été pris en compte. Un avis conforme de la MRAe est donc attendu. Toutefois, les modalités de la future enquête publique ne seront définitivement établies qu'une fois l'avis reçu. Une réunion d'échanges avec le commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Melun est prévu le 23/09/2026. L'enquête publique devrait se tenir lors de la 1ère quinzaine du mois de novembre.

Les porteurs de projets rappellent que le dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du projet de carrière a déjà fait l'objet d'un avis de la MRAe et de la prise en compte des remarques. Ce dossier ICPE sera lui-même soumis à une procédure d'enquête publique diligentée par la Préfecture de Seine-et-Marne. La mise en compatibilité du PLUiH est un préalable nécessaire pour finaliser la procédure au titre du dossier ICPE.

CD77

Le représentant du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, Monsieur Pierre TUTIN, fait part de plusieurs remarques concernant le projet de carrière :

- Il est nécessaire d'être vigilant concernant les accès via la RD49 au niveau du carrefour avec l'espace de carrière déjà existant. Des travaux de précaution seront à réaliser.
- Il y aura lieu de vérifier si certaines phases d'exploitation interceptent un tracé ou des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestre (PDIPR). Le cas échéant, des itinéraires de substitution seront à mettre en place.
- Les bandes transporteuses prévues au projet intercepteront la RD49. A ce titre, le meilleur procédé de passage (aérien ou tunnel) devra être choisi.

Pour tous ces sujets relatifs à la mise en œuvre du projet, l'agence routière de Provins du Conseil départemental de Seine et Marne sera l'interlocuteur à privilégier.

Les porteurs de projet indiquent que l'agence routière du Conseil Départemental sera consultée afin que les meilleures solutions puissent être trouvées. L'exploitation du site en phases successives et non pas concomitantes permettra d'éviter des impacts trop importants sur les chemins du PDIPR et sur les accès depuis la RD49.

Le bureau d'études CODRA observe qu'il s'agit de remarques importantes pour le projet au titre de son dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). S'agissant de l'examen de la mise en compatibilité du PLUi-H, les remarques portent au-delà du sujet.

Commune de Gouaix

Monsieur le Maire et son conseiller délégué en charge de l'environnement indiquent que la commune est favorable au projet ; celui-ci étant déjà connu et à l'étude depuis plusieurs années. La mise en compatibilité du PLUi-H permet de répondre aux besoins du projet sans impact majeur pour l'environnement communal.

En conclusion de cet examen conjoint, il n'est fait état d'aucune demande d'évolution du dossier de DPMEC. Le projet pourra ainsi être présenté en l'état pour l'enquête publique, sous réserve d'un avis conforme de la MRAe concernant l'examen au cas par cas de type Adhoc.

La séance est levée à 15h45.

Le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois,

Roger DENORMANDIE.



